

COURS HEBDOMADAIRES

PROGRAMME 2023-2024

S'INITIER À LA LANGUE DES SIGNES



IRIS

Langue des Signes



L'ASSOCIATION IRIS



IRIS
Langue des Signes

A partir de la reconnaissance de la Langue des Signes (LSF) comme langue naturelle des sourds, l'association a pour but de développer des activités qui contribuent à la promotion de la LSF.

Au fil des années, IRIS a su réunir et fidéliser des partenaires représentatifs autour de projets liés à l'éducation, à la recherche et à la pédagogie en langue des signes.

Aujourd'hui, notre association s'inscrit durablement dans la poursuite de ce projet global avec l'intention de mettre ses compétences et son expertise au service de cette langue.

Proposer de nouveaux services, élaborer des projets innovants, répondre à chacune de vos perspectives, voilà ce à quoi nous nous employons, tout en restant attachés à nos principes éducatifs et aux valeurs défendues par notre association.

Nos actions de formation

Elles doivent aussi bien permettre de favoriser un projet professionnel que de participer à l'amélioration de l'environnement éducatif, familial et social des sourds ainsi qu'au développement de la culture sourde (histoire, création, diffusion, mémorisation, communication)

L'Institut de Recherche et d'Innovation en langue des Signes (IRIS) propose :

- Des formations générales pour tous
- Des formations spécifiques pour les professionnels de l'éducation à la pédagogie dans un dispositif d'enseignement en LSF
- Des ateliers ludiques de LSF destinés aux enfants
- Des actions de sensibilisation à la surdité, à la LSF et de valorisation par la LSF
- Des actions d'information sur la LSF et sur le monde des sourds

IRIS c'est aussi une équipe de formateurs dynamiques et expérimentés

Nos formateurs sourds enseignent depuis plusieurs années et possèdent tous des diplômes universitaires requis pour enseigner la LSF auprès d'un public entendant. Ils interviennent également en entreprise et en milieu scolaire et universitaire.

Pourquoi apprendre la LSF ?

Interprètes en LSF : une filière d'avenir :

- > Actuellement 400 interprètes en LSF diplômés
- > Besoin actuel en interprètes LSF : 3000
- > Visio interprétation : un procédé technologique innovant et source d'emploi
- > L'interprétation, la traduction et le télétravail entrent dans les pratiques courantes des interprètes
- > En 2016 : 130 interprètes diplômés sont formés à la visio-interprétation par la société ElioZ collaborant avec le réseau Trait d'Union. Besoin : 3500 interprètes supplémentaires uniquement sur cette activité
- > Formation de personnel bilingue
- > Un bagage en langue des signes c'est plus de professionnels à double compétence pour une source d'employabilité supplémentaire pour de nombreux secteurs d'activités : administratif, éducatif, médico-social...



Loi du 11 février 2005 : Loi pour l'égalité des droits et des chances

La loi du 11 février 2005 qui reconnaît la LSF comme une langue à part entière et prône l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, a eu un double impact : elle a permis l'émancipation des sourds grâce à la reconnaissance de leur langue et leur a ouvert un plus grand accès à la culture. Cela ayant pour répercussion logique une forte croissance de la demande en terme de médiation culturelle en LSF.

Les règles d'accessibilité dans les lieux publics génèrent une demande croissante sur le marché du travail lié à la population sourde. Une personne diplômée dans sa discipline et qui possède un niveau suffisant de langue des signes augmente considérablement les opportunités d'accès à l'emploi. Sur les 400 000 à 500 000 sourds recensés en France, 200 000 personnes utilisent la langue des signes pour communiquer.

Objectifs :

- > **Découvrir la culture sourde et sa langue**
- > **Acquérir les notions élémentaires**

Public concerné :

- Sourds et parents d'enfants sourds
- Personnels des administrations accueillant un public sourd
- Toute personne intéressée par l'apprentissage de la découverte d'une autre langue..

Pré requis :

- Public entendant ou malentendant majeur
- Maîtrise de la langue française écrite et parlée (niveau V au minimum)

Durée :

- Hebdomadaire : 2 heures
- Globale : 60 heures soit 30 cours de 2 heures

Horaires :

- **Le lundi soir de 17h45 à 19h45**

Dates de la formation : voir calendrier en p 6

Formation dispensée du **6/11/23** au **8/07/24**

Méthodes mobilisées/évaluation des acquis

Nos formations sont collectives et sont dispensées en présentiel. Des évaluations intermédiaires sont réalisées au fil de l'eau. Un bilan final est réalisé en fin de formation, il permet à chaque stagiaire de vérifier ses acquis et éventuellement de connaître les notions à retravailler

L'évaluation de niveau de LSF :

Elle est obligatoire pour toute personne qui a validé le niveau A1.1 et qui souhaite intégrer le 2ème module (A1.2) et pour toute personne souhaitant s'inscrire aux modules A1.3/A1.4 Elle est réalisée gratuitement sur RV et en présentiel. Aucun justificatif ne sera remis après l'évaluation. La durée de l'entretien varie de 15 à 30 minutes environ.

Le programme de formation est élaboré par IRIS en conformité avec le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

Niveau A1 «Découverte» (débutant)

- **A1.1** : découvrir la culture sourde et sa langue, acquérir les notions d'expression visuelle et corporelle
- **A1.2** : acquérir les notions élémentaires : expression du temps, indications chiffrées, lexiques thématiques
- **A1.3** : Savoir se présenter en LSF, présentation de soi et de son environnement quotidien
- **A1.4** : Acquérir les premières bases grammaticales de la langue (organisation visuelle, spatiale, paramètres)

Tarifs :

L'adhésion d'un montant de 18€ est valable 1 an (15€ pour les étudiants, 10€ pour les adolescents jusqu'à 18 ans). Elle confère le statut de membre usager à tout stagiaire. L'ensemble des tarifs est révisable au 1er avril de chaque année.

Un justificatif est exigé pour les tarifs réduits suivants :

- Statut étudiant : joindre la carte d'étudiant de l'année en cours
- Demandeur d'emploi : notification de Pôle Emploi de moins de 3 mois
- Parent sourd : copie de la notification MDPH ou carte d'invalidité et audiogramme récent ainsi qu'un justificatif du lien de parenté

Pour les autres tarifs (prises en charge) :

Prise en charge individuelle uniquement	Taux horaire	Coût pour la session complète (60h)
Individuel/salarié	7,50 €	450,00 €
Etudiant/Demandeur d'emploi	6,60 €	396,00 €
Parent sourd	5,00 €	300,00 €

2023-2024 COURS HEBDOMADAIRES DU SOIR IRIS A1.1-A1.2 et A1.3-A1.4											
2023						2024					
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin		
1 Ve	1 Di	1 Me Toussaint	1 Ve	1 Lu Jour de l'an	1 Je	1 Ve	1 Lu Lundi de Pâques	1 Me Fête du Travail	1 Sa		
2 Sa	2 Lu	2 Je	2 Sa	2 Ma	2 Ve	2 Sa	2 Ma	2 Je	2 Di		
3 Di	3 Ma	3 Ve	3 Di	3 Me	3 Sa	3 Di	3 Me	3 Ve	3 Lu		
4 Lu	4 Me	4 Sa	4 Lu	4 Je	4 Di	4 Lu	4 Je	4 Sa	4 Ma		
5 Ma	5 Je	5 Di	5 Ma	5 Ve	5 Lu	5 Ma	5 Ve	5 Di	5 Me		
6 Me	6 Ve	6 Lu	6 Me	6 Sa Epiphane	6 Ma	6 Me	6 Sa	6 Lu	6 Je		
7 Je	7 Sa	7 Ma	7 Je	7 Di	7 Me	7 Je	7 Di	7 Ma	7 Ve		
8 Ve	8 Di	8 Me	8 Ve	8 Lu	8 Je	8 Ve	8 Lu	8 Me Fête de la Victoire	8 Sa		
9 Sa	9 Lu	9 Je	9 Sa	9 Ma	9 Ve	9 Sa	9 Ma	9 Je Ascension	9 Di		
10 Di	10 Ma	10 Ve	10 Di	10 Me	10 Sa	10 Di	10 Me	10 Ve	10 Lu		
11 Lu	11 Me	11 Sa Amaltes	11 Lu	11 Je	11 Di	11 Lu	11 Je	11 Sa	11 Ma		
12 Ma	12 Je	12 Di	12 Ma	12 Ve	12 Lu	12 Ma	12 Ve	12 Di	12 Me		
13 Me	13 Ve	13 Lu	13 Me	13 Sa	13 Ma	13 Me	13 Sa	13 Lu	13 Je		
14 Je	14 Sa	14 Ma	14 Je	14 Di	14 Me	14 Je	14 Di	14 Ma	14 Ve		
15 Ve	15 Di	15 Me	15 Ve	15 Lu	15 Je	15 Ve	15 Lu	15 Me	15 Sa		
16 Sa	16 Lu	16 Je	16 Sa	16 Ma	16 Ve	16 Sa	16 Ma	16 Je	16 Di		
17 Di	17 Ma	17 Ve	17 Di	17 Me	17 Sa	17 Di	17 Me	17 Ve	17 Lu		
18 Lu	18 Me	18 Sa	18 Lu	18 Je	18 Di	18 Lu	18 Je	18 Sa	18 Ma		
19 Ma	19 Je	19 Di	19 Ma	19 Ve	19 Lu	19 Ma	19 Ve	19 Di Pentecôte	19 Me		
20 Me	20 Ve	20 Lu	20 Me	20 Sa	20 Ma	20 Me	20 Sa	20 Lu Lundi de Pentecôte	20 Je		
21 Je	21 Sa	21 Ma	21 Je	21 Di	21 Me	21 Je	21 Di	21 Ma	21 Ve		
22 Ve	22 Di	22 Me	22 Ve	22 Lu	22 Je	22 Ve	22 Lu	22 Me	22 Sa		
23 Sa	23 Lu	23 Je	23 Sa	23 Ma	23 Ve	23 Sa	23 Ma	23 Je	23 Di		
24 Di	24 Ma	24 Ve	24 Di	24 Me	24 Sa	24 Di	24 Me	24 Ve	24 Lu		
25 Lu	25 Me	25 Sa	25 Lu Noël	25 Je	25 Di	25 Lu	25 Je	25 Sa	25 Ma		
26 Ma	26 Je	26 Di	26 Ma	26 Ve	26 Lu	26 Ma	26 Ve	26 Di	26 Me		
27 Me	27 Ve	27 Lu	27 Me	27 Sa	27 Ma	27 Me	27 Sa	27 Lu	27 Je		
28 Je	28 Sa	28 Ma	28 Je	28 Di	28 Me	28 Je	28 Di	28 Ma	28 Ve		
29 Ve	29 Di	29 Me	29 Ve	29 Lu	29 Je	29 Ve	29 Lu	29 Me	29 Sa		
30 Sa	30 Lu	30 Je	30 Sa	30 Ma	30 Sa	30 Sa	30 Ma	30 Je	30 Di		
	31 Ma		31 Di	31 Me		31 Di	Passage à l'heure d'été	31 Ve			

Modules A1.1 A1.2 de 17h45 à 19h45

Modules A1.3 A1.4 de 17h45 à 19h45

Condition générales d'inscription :

La date limite d'inscription : 6 semaines avant le démarrage de la session de formation. Effectif limité à 12 personnes par session de formation.

Si votre inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), vous recevrez une confirmation d'inscription au plus tard 10 jours précédant votre entrée en formation.

Pour vous inscrire, faites-nous parvenir :

- Le bulletin d'inscription complété, signé et accompagné des pièces demandées
- Un chèque d'adhésion de 18 € (15€ pour les étudiants)
- Un chèque d'acompte correspondant à 1/3 du coût pédagogique total de votre formation ou la convention simplifiée dûment complétée par votre employeur uniquement dans le cadre d'une formation financée par votre entreprise.
- Une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse
- 2 timbres postaux au tarif en vigueur (tarif économique possible)
- 2 photos d'identité au format standard (obligatoire)

Les chèques sont à établir au nom d'IRIS. Merci de noter que l'adhésion et l'acompte ne seront encaissés que le jour de votre entrée en formation.

Annulation :

Toute annulation ou report d'inscription doit nous parvenir par écrit au plus tard 2 semaines avant le début des cours. A cette condition, le montant de l'inscription versé sera intégralement remboursé ou avec l'accord du stagiaire reporté sur une autre date. Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation par le stagiaire moins de 2 semaines avant le début du stage, IRIS facturera un dédit de 30% du coût pédagogique de la formation. Si l'annulation intervient le jour de l'entrée en formation, IRIS facturera le stage dans sa totalité.

Important : toute formation commencée et interrompue par le stagiaire est due dans son intégralité.

Dans l'éventualité où l'effectif minimal ne serait pas atteint, IRIS se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler la formation avec un préavis de 8 jours avant le début du stage. L'acompte versé sera alors intégralement remboursé ou en accord avec les parties intéressées conservé pour une autre date.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de chaque stage effectué.

Certification de qualité en formation. Des partenaires reconnus certifiés



Fiche d'inscription

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Courriel :
Profession :

Je m'inscris au(x) modules suivants :	Date
<input type="checkbox"/> SESSION 1 (A1.1/A1.2)	Période du 6/11/23 au 8/07/24
<input type="checkbox"/> SESSION 2 (A1.3/A1.4)	Période du 6/11/23 au 8/07/24

Financement de ma formation : suivant grille tarifaire (page 3)

A titre individuel : salarié/étudiant/parent Coût global : €
 Employeur/OPCO Adhésion : 18 €
 Autre (précisez) : Acompte (30%) : €
Solde à payer : €

**Votre inscription aux cours du soir vous engage à une présence régulière et continue .
Il en va de la cohésion du groupe et de la bonne progression de chacun. Toute absence de plus
de 3 séances consécutives se soldera par une exclusion sans remboursement (sauf sur présen-
tation d'un certificat médical)**

J'ai pris connaissance des conditions générales détaillées en page 6 et les accepte toutes.

Je joins tous les documents demandés mentionnés dans les conditions générales d'inscription. J'ai bien noté que je devrai verser le solde le jour de mon entrée en formation.

En cas de prise en charge par l'entreprise : je joins en plus de la fiche d'inscription les éléments demandés, la convention simplifiée de formation validée par mon employeur et/ou un accord de prise en charge ainsi qu'un chèque de 18 € pour l'adhésion*.

Fait à, le

Signature :

* L'adhésion ne fait pas partie des frais pédagogiques, elle reste due par le stagiaire dans la majorité des cas

Convention simplifiée de formation

Pour la prise en charge des frais pédagogiques par l'entreprise

Conclue entre l'association IRIS d'une part, et l'entreprise, d'autre part

Raison sociale :

Adresse :

Nom et qualité du responsable :

Téléphone : Courriel :

Nom et prénom du(de la) bénéficiaire :

Fonction dans l'entreprise :

Le signataire déclare valider l'inscription du (de la) bénéficiaire à la session/.... des cours hebdomadaires de langue des signes française (LSF) dispensé par IRIS sur la période du au : modules A1.1/A1.2 OU modules A1.3/A1.4

« L'entreprise et le (la) stagiaire ont pris connaissance des conditions générales détaillées p 4 de la plaquette et les acceptent toutes. »

La prise en charge des frais pédagogiques concerne :

SESSION 1 (A1.1/A1.2) : 60h

SESSION 2 (A1.3/A1.4) : 60h

Coût horaire dans le cadre de la formation continue : 16.80 €

L'entreprise prendra en charge l'adhésion : 18.00 €

Oui

Non

Coût global : €

L'entreprise s'engage à régler les frais pédagogiques de la formation réalisée par le (la) bénéficiaire. En cas de non prise en charge de l'adhésion cette dernière sera facturée au stagiaire. Les factures devront être acquittées à réception sous quinzaine. Toute absence non justifiée sera facturée. Pour des raisons pédagogiques, trois absences consécutives entraîneront l'exclusion définitive du stagiaire.

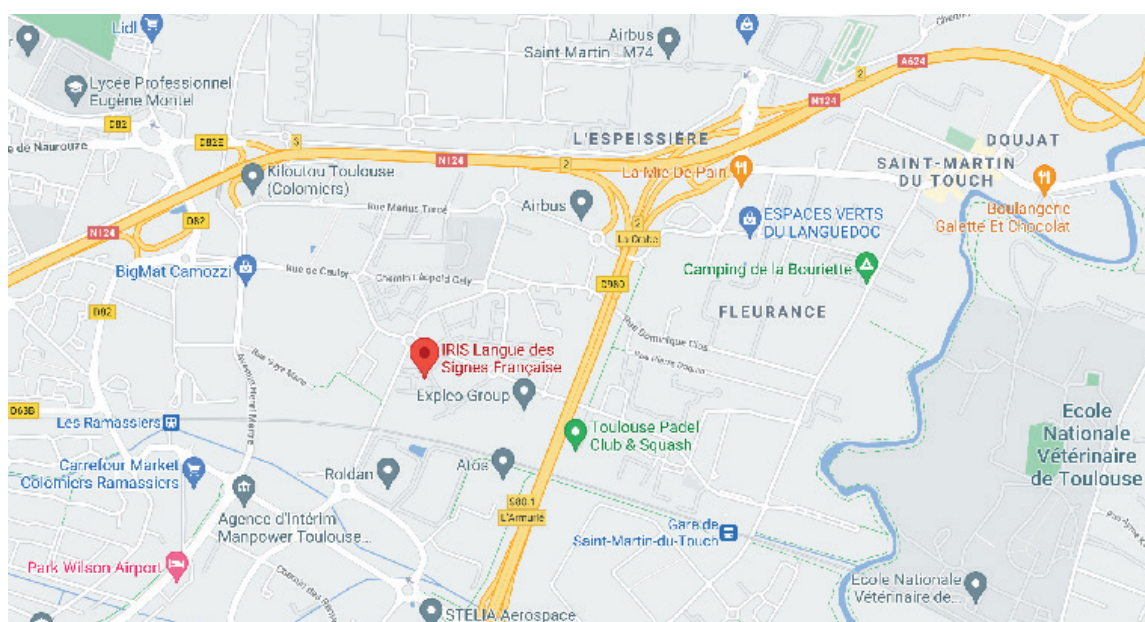
Fait à, le

Signature :



IRIS

Langue des Signes



IRIS - Service Formation

4 rue Emmanuel Arin - 31300 TOULOUSE - Bât D21 - B2 Pythagore



Contact

09 67 00 93 78

les.iris@wanadoo.fr



irislsf31



Permanences téléphoniques

Lundi - Mardi - Mercredi :

9h - 12h et 13h30 - 16h30

Judi : 9h - 12h

Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 15h

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à aller : www.iris-lsf.com

N°SIRET : 515 069 797 0030 - N°APE : 8559 A - Activité enregistrée sous le n° 73 31 05622 31

Numéro de déclaration d'activité auprès de la préfecture de la région Midi-Pyrénées 73 31 05622 31 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Organisme référençable Datadock - Label Certifié Région - Référence CNEFOP éligible au CPF